

zoom

Inscription :

Elle est souscrite pour une durée d'un an. Les cours sont consécutifs à jour et heure fixe. Les cours sont dispensés de début septembre à début juillet, hors vacances scolaires. **Remarque :** il y a toujours cours le premier week-end des vacances. Le cavalier doit être à jour de ses règlements lorsqu'il vient monter, sous peine de se voir refuser l'accès au cours.

Équipement obligatoire :

- à Shetland : un casque d'équitation
- à Double-Poney : un casque, un pantalon et des bottes d'équitation ou boots + chaps

Absences :

Seules les absences signalées auprès du secrétariat par e-mail ou téléphone au plus tard 24h avant la séance seront prises en compte et peuvent donner lieu à un rattrapage.

Rattrapages :

Chaque forfait donne lieu à **5 séances** rattrapables sur la saison. Les séances de rattrapage sont à planifier minimum 48h à l'avance avec le secrétariat.

Arrêt en cours d'année :

Tout semestre commencé est dû. L'arrêt de la pratique de l'équitation au cours du 1er semestre entraînera le remboursement des séances du 2nd semestre, moins une franchise annulation de 100 € conservée par le Poney Club. En dehors de ce dispositif, seules les séances payées à l'avance sont remboursables pour cause médicale et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation.

Ainsi, le forfait, la licence et autres prestations réservées ne sont en aucun cas remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du Poney Club.

Accès aux reprises :

Pour le bon déroulement des cours, les cavaliers doivent se présenter au club au minimum 20 minutes avant le début de la reprise (5-10 min pour les 2-4 ans). Le moniteur a toute autorité pour refuser l'accès à son cours pour tout retard quel qu'en soit la nature ou le délai.